

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six et le premier du mois de juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MONTERTELOT, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Nellie JOLIVET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 juin 2026

11 conseillers en exercice
Présents : 11 Votants : 11

9 conseillers étaient présents à l'ouverture de la séance : Nellie JOLIVET, Laure BERTHY, Sophie CARO, Loïc LE PEN, Patricia BOUSSO, Benjamin PERSON, Christophe FERRET, Sébastien GICQUEL et Elodie LANGLOIS

2 conseillers sont arrivés en cours de séance : Philippe RICAUD (excusé) et Éric PELLAN, tous les deux présents pour ce sujet

A été désignée secrétaire de séance : Laure BERTHY

OBJET : ADHÉSION A LA NOUVELLE CHARTE
D'ENTRETIEN DES ESPACES DES COLLECTIVITÉS

La commune de MONTERTELOT s'est engagée depuis plusieurs années dans l'amélioration des pratiques d'entretien et de désherbage de la voirie et des espaces verts.

Depuis 2011, une charte d'entretien des espaces des collectivités était mise en place par la Région Bretagne et évaluée par le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust.

Depuis 2023, le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust anime sur son territoire la charte + Nature, portée par la FREDON au niveau national.

Cette charte a été révisée pour mettre en avant les actions de la commune en faveur de la réduction des déchets verts, de la gestion de l'eau, de la biodiversité et de la communication. Pour chaque critère, un nombre de points est attribué et permet d'évaluer la commune en fonction de trois niveaux.

La précédente équipe municipale n'ayant pas adhéré à cette nouvelle charte, il est proposé à l'assemblée de s'engager dans cette démarche.

Une rencontre avec la chargée d'études environnement « collectivités » du SMGBO prévue début septembre permettra de réaliser un nouvel audit, de mettre à jour le diagnostic et d'échanger sur la charte avec le nouvel agent technique.

MAIRIE DE MONTERTELOT
(Morbihan)

Envoyé en préfecture le 10/08/2026

Reçu en préfecture le 10/08/2026

Publié le

ID : 056-215601394-20260701-01072026F-DE

Il est proposé à l'assemblée de prendre une délibération concernant l'adhésion à cette charte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- DE S'ENGAGER dans la Charte + Nature ;
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer cette charte.

11 voix POUR

0 voix CONTRE

0 abstention

*Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,*

